MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2024-642** **28/11/2024**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 03/12/2024
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Parcours de formation et d'accompagnement préalable à la candidature sur des postes de cadres de l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
DRAAF / SRFD DAAF / SFD EPLEFPA / EPNEFPA Institut Agro Dijon RAPS

Résumé :
La présente note définit les modalités d'organisation du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

La DGER a confié à l'Institut Agro Dijon (IAD) la mise en œuvre d'un **parcours d'information et de formation à destination des candidats potentiels aux postes de direction en EPLEFPA**. Il est constitué de plusieurs étapes dont un webinaire de présentation et une formation « Découverte des métiers de direction en EPLEFPA ». Ce dispositif est clôturé par une commission d'orientation et de positionnement constituée d'experts (CGAAER, IGAPS, IEA et IAD), mise en place conformément à la charte de gestion signée par le ministre le 31 janvier 2020.

La présente note s'adresse aux agents souhaitant mieux connaître les métiers de l'encadrement de l'enseignement agricole. Elle définit les modalités du parcours d'accompagnement et de formation à destination des candidats à un poste de direction (directeur, directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire, directeur adjoint en charge de la formation continue et par apprentissage, directeur adjoint en charge des exploitations, directeur de centre) d'un EPLEFPA, qu'il est recommandé de suivre préalablement à une affectation dans ce type d'établissement.

1. Descriptif du dispositif de formation et d'accompagnement

1.1- Webinaire de présentation des métiers de direction en EPLEFPA

Objectif : présenter au public cible les métiers, le contexte de travail, le statut d'emploi, et les dispositifs de formation et accompagnement :

- L'enseignement agricole au MASAF, les EPLEFPA et leurs spécificités, les métiers de direction enjeux et atouts ;
- Les dispositifs d'accompagnement et de formation liés à la prise de poste en EPLEFPA
- Les conditions statutaires pour occuper le statut d'emploi
- Le processus de recrutement des personnels de direction

Date : **mardi 3 décembre 2024 à 14h00**

Lieu : **visioconférence**

Intervenants : la table ronde est organisée par la DGER (sous-direction EDC), avec les interventions du SRH (Bureau BASE sur les sujets statutaires), les inspecteurs de l'Enseignement Agricole et l'IAD.

Modalités d'inscription : pour tous les agents (internes ou externes), inscription par mail auprès de franck.constantin@institut-agro.fr

1.2- Formation « Découverte des métiers de direction en EPLEFPA »

Objectif : permettre aux candidats de mieux comprendre les responsabilités exercées par les personnels de direction en EPLEFPA, et mieux appréhender les attentes de l'institution en termes de compétences métier et en terme de positionnement lors des entretiens de candidatures

Date : du mardi 17 au mercredi 18 décembre 2024

Lieu : **visioconférence**

Intervenants :

- Témoignages de chefs d'établissement : directeurs, adjoints et directeurs de centre
- Intervention de DRAAF-SRFD

Modalités d'inscription :

- *Pour les agents de l'enseignement agricole*

L'agent s'inscrira via Mon Self Mobile RenoiRH selon la procédure en vigueur, disponible ici : https://formco.agriculture.gouv.fr/s'inscrire/tele-inscription, code du stage : NAS1EA0164. En cas de difficultés d'utilisation de l'outil Mon Self Mobile, l'agent s'adresse à son RLF.

- *Pour les autres*, inscription par mail auprès de franck.constantin@institut-agro.fr

2. Commission d'orientation et de positionnement

L'objectif de la commission est d'accompagner les candidats qui le souhaitent dans la montée en compétence à partir de leurs diverses expériences et de les aider à identifier des parcours professionnels.

Cette commission ne conditionne aucunement l'accession à un poste de direction sous statut d'emploi, mais elle constitue une étape dont l'agent peut tirer bénéfice.

Modalités d'organisation

Les membres de la commission pour l'année 2024 sont les suivants :

- Un représentant du CGAAER (conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux) ;
- Un représentant de l'IEA (inspection de l'enseignement agricole) ;
- Un représentant du RAPS (réseau d'appui aux personnes et aux structures) ;
- Un représentant de l'IAD (Institut Agro Dijon).

La commission se réunira en **visioconférence du 6 au 10 janvier 2025**.

Les candidats adresseront **pour le 19 décembre 2024** au plus tard à franck.constantin@institut-agro.fr un CV et une lettre de motivation indiquant leur projet professionnel.

En retour, une date d'entretien sera proposée.

Ils seront auditionnés par ladite commission durant trente (30) minutes.

3. Évaluation du dispositif

Afin de réaliser une évaluation du dispositif, l'IAD transmettra pour le 17 janvier 2025 à la DGER – Sous-direction Etablissements Dotations Compétences (SDEDC) un compte-rendu de l'action réalisée, en collaboration avec les membres de la commission et les différents intervenants dans les formations.

L'objectif de ce compte-rendu est de permettre un retour d'expérience sur le dispositif et d'avoir un avis sur ses évolutions potentielles dans une perspective de GPEEC et d'ouverture du vivier.

Les critères retenus seront notamment la volumétrie des candidats, les modalités d'accompagnement et le déroulé des différentes étapes.

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

Cédric MONTESINOS